



ATIONS UNIES
ONSEIL
E SECURITE



FEB 22 1983

Distr.
GENERALE

S/15614
18 février 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

UN/SA COLLECTION

LETTRE DATEE DU 18 FEVRIER 1983, ADRESSEE AU PRESIDENT DU
CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE

Je souhaite appeler votre attention sur la situation sérieuse que produisent les menaces et provocations militaires des Etats-Unis visant la Jamahiriya arabe libyenne dans le but de susciter un état de tension qui compromettrait la sécurité et la paix dans la région.

L'envoi par les Etats-Unis d'Amérique d'appareils AWACS à l'un des pays voisins de la Jamahiriya et les déplacements du porte-avions Nimitz ainsi que de plusieurs navires de sorte qu'ils soient en position près de la côte libyenne constituent une provocation claire et nette et une violation flagrante des principes de conduite et du droit internationaux. Ces actes, qui n'ont aucune justification, et les déclarations hostiles des milieux officiels américains, ainsi que la vaste campagne orchestrée simultanément par les médias, confirment les intentions agressives de l'Administration des Etats-Unis à l'égard de la Jamahiriya arabe libyenne.

En portant cette question à votre attention, je tiens à vous assurer que la Jamahiriya arabe libyenne est soucieuse de la paix et de la sécurité dans la région et que les Etats-Unis d'Amérique seront tenus pour responsables des conséquences de l'évolution éventuelle de la situation du fait des agissements susmentionnés.

Le survol incessant de nos frontières par des appareils de reconnaissance et de brouillage des Etats-Unis a créé une situation dangereuse et perturbé les communications civiles à l'intérieur de la Jamahiriya. De plus, la présence de la Sixième flotte des Etats-Unis à proximité de nos côtes risque de créer une situation dangereuse menaçant non seulement la paix dans la région mais également la paix et la sécurité internationales. Les Etats-Unis en seraient pleinement responsables.

La Jamahiriya confirme qu'il n'y a, dans la région, aucune tension qui justifie une telle provocation de la part des Etats-Unis, que la Jamahiriya n'avait et n'a aucunement l'intention d'intervenir dans les affaires intérieures d'aucun pays, voisin ou non, qu'elle est attachée à voir la sécurité et la paix régner dans la région, et que son seul souci, en tant que petit pays, est d'assurer son développement et sa stabilité.

En attirant l'attention des membres du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies sur la gravité de telles provocations émanant d'un Etat membre du Conseil, je tiens à déclarer que nous nous réservons le droit de demander une réunion du Conseil si les provocations des Etats-Unis continuent ou s'intensifient. De même, nous nous réservons d'exercer notre droit de légitime défense et de prendre les mesures nécessaires pour préserver notre indépendance, notre souveraineté et notre intégrité territoriale, ainsi que l'inviolabilité de notre espace aérien et de nos eaux territoriales.

Je vous saurais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la
Jamahiriya arabe libyenne
populaire et socialiste

(Signé) Ali Abdel-Salam AL-TREIKI
